

Le fabricant de fenêtres Les Zelles ouvre la voie du LBO salarial

by Les Echos - dimanche, avril 04, 2021

<http://correspondances.fr/le-fabricant-de-fenetres-les-zelles-ouvre-la-voie-du-lbo-salarial/>

Le fabricant vosgien de fenêtres a bouclé la plus grosse reprise par les salariés depuis l'entrée en vigueur de la loi Pacte. 70 % du personnel éligible a choisi de devenir actionnaires et bénéficié d'une décote de 30 % sur le prix de l'action. Désendettée, l'entreprise dispose de nouvelles marges de manoeuvre.

Au terme de trois ans d'effort marqués par un redressement spectaculaire, Les Zelles touchent au but : les 480 salariés de ce fabricant vosgien de fenêtres ont repris fin mars le contrôle de leur propre société.

L'opération s'est faite dans le cadre du premier rachat par effet de levier (LBO) abondé par le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) depuis l'entrée en vigueur de la loi Pacte .

Ce fonds spécialiste de l'actionnariat salarié a accompagné la reprise durant 18 mois.

La transaction recompose le capital jusqu'alors majoritairement détenu par le fonds parisien MBO & Co. Les salariés détiennent désormais 36 % des parts, devant bpifrance, BNP Paribas Développement, l'Institut lorrain de participation, la Caisse d'Epargne et le fonds régional Eurocapital.

Esprit d'équipe

Ancien cadre de l'industrie pétrolière, l'ex-rugbyman a effectué 150 recrutements pour consolider le groupe constitué de deux usines de fenêtres PVC à La Bresse et à Cornimont, d'une usine de fenêtres en aluminium en Gironde et de 12 agences de revendeurs. Le chiffre d'affaires de l'entreprise a bondi de 30 % en trois ans pour atteindre 106 millions d'euros en 2019.

Zéro dette

présentation complète auprès d'une douzaine de représentants du personnel. Les salariés ont rapidement
Le fabricant de fenêtres Les Zelles ouvre la voie du LBO salarial - 04-04-2021
Indique la somme qu'ils comptent mobiliser, soit grâce au versement anticipé de leur prime
by Les Echos - Correspondances - <http://correspondances.fr>.
~~d'intéressement et de leur participation, soit en puisant dans leur plan épargne entreprise.~~

Certains cadres - à commencer par le PDG - se sont endettés pour atteindre le maximum de prise de participation fixé par la loi Pacte à un an de salaire. En février 2021, 70 % des salariés éligibles sont devenus actionnaires. Tous ont bénéficié d'une décote de 30 % sur le prix de l'action et les bas salaires ont bénéficié de mesures incitatives, mais la motivation principale demeure l'adhésion au projet.

Croissance externe

Le résultat d'exploitation, qui se montait à 4,3 millions d'euros en 2019, a favorisé la reprise. L'entreprise a mobilisé près d'un million d'euros de fonds propres sous forme de prise de participation unilatérale pour impliquer l'ensemble de son personnel.

La dette, qui se montait à 10 millions d'euros en 2017, sera réduite à presque néant avec le résultat des douze prochains mois, ouvrant à Les Zelles de nouvelles perspectives de développement. Spécialiste des grands chantiers de construction et de rénovation de logements sociaux, l'entreprise envisage des croissances externes pour reconquérir des parts sur le marché diffus des particuliers. Elle dispose désormais de moyens de mieux répartir ses sites de production, d'étudier de nouveaux matériaux et même, de se positionner sur les marchés européens.